

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

PIL - Reconversion des Anciens Thermes Nationaux d'Aix-les-Bains

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de n os communes.

Publié le 07 avril 2023 Dernière modification le 11 septembre 2025



Des nouvelles informations suite aux annulations partielles du PLUi ex-CA LB sont à télécharger ici!

Reconversion des Anciens Thermes Nationaux d'Aixles-Bains par la Procédure Intégrée pour le logement (PIL)

A ce jour, le bâtiment des Anciens Thermes Nationaux est totalement désaffecté et constitue une très i mportante friche urbaine en hyper centre-ville. Deux enjeux majeurs donnent la ligne directrice du futur projet : la protection et la mise en valeur du patrimoine aixois et la redynamisation du centre-ville.

Ce projet d'intérêt général vise à renforcer l'offre de logements et la vocation commerciale du centre-vi lle dans un bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et en adéquation avec les objectifs du développement durable. Ce projet a l'objet d'une procédure spécifique, la Procédur e Intégrée pour le Logement (PIL) qui regroupe :

- > La mise en compatibilité du PLUi avec le projet,
- > L'analyse environnementale du projet et de la mise en compatibilité du PLUi,
- > La demande de permis de construire du projet.

https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-du-territoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-les-bains?

Une enquête publique s'est tenue du 22 novembre au 22 décembre 2022. Le rapport et les conclusio ns du commissaire enquêteur sont disponibles ci-après.

La mise en compatibilité du PLUi a été approuvée par arrêté préfectoral n°2023-911 du 25 juillet 202 3, disponible ci-après.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur	~
Arrêté préfectoral d'approbation	\ \
Les pièces du dossier d'approbation PIL	
Rapport de présentation	~
Règlement	~
Zonage	~
Actes administratifs	

O_Information et vote public 1_Mise en compatibilité du PLUi 2_Analyse environnementale 3_avis PPA 4_Permis de construire 5_Actes administratifs

Les pieces du dossiei de l'eliquete publique Fil





> PLUi de Chautagne

> PI IIi de l'Albanais Savovard https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/les-plui-duterritoire/les-procedures-du-plui-grand-lac-approuvees/pil-reconversion-des-anciens-thermes-nationaux-daix-<u>les-bains?</u>

7 I Loi de l'Albanais Gavoyara

> Le Géoportail de l'urbanisme
SUR INTERNET

SORTHIERRE

L'approbation du SCoT en vigueur (http://www.metropolesavoie.com/metropole-savoie-elabore-etmet-en-oeuvre-le-schema-de-coherenceterritoriale-scot/approbation-du-scot-le-8fevrier-2020/)

> Le SCoT en vigueur (http://www.metropole-savoie.com/wpcontent/uploads/2016/01/Le-SCoT-envigueur-17122016.pdf)



GRAND LACCOMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven

:

8h30-12h00 et 13h30-17h00

04 79 35 00 51